ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Eswatini, Royaume d'

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-11-21

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 9.7%	B - 42.4%	C - 47.9%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Oui

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 mars 2021	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2025	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2027	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
1.4	Notification	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 mars 2021
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
2.2	Consultations	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
3	Décisions anticipées	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 mai 2023
4	Procédures de recours ou de réexamen	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
5.2	Rétention	B C»B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2020
5.3	Procédures d'essai	C E	au plus tard le 22 février 2027	au plus tard le 22 août 2026
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	B C»B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 22 février 2027	au plus tard le 22 février 2024
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C E	au plus tard le 22 février 2027	au plus tard le 30 avril 2025
9	Mouvement des marchandises	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
10.1	Formalités	C E	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 30 avril 2025
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2028

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 février 2032	au plus tard le 22 février 2025
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
11	Transit	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2027
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 22 février 2032	au plus tard le 22 février 2027

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/SWZ/8	2025-08-26	Article 10.4.3

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/110	2025-08-26	Provision on the national transit coordinator - Communication from Eswatini
G/TFA/W/107	2025-05-02	Time release study - Communication from Eswatini
G/TFA/N/SWZ/7	2024-10-21	Extension of implementation dates
G/TFA/N/SWZ/5/Rev.1	2023-10-12	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance - Revision
G/TFA/N/SWZ/3/Rev.1	2023-10-09	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/SWZ/4/Rev.1	2023-10-09	Articles 1.4 and 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/SWZ/6	2023-10-09	Notification of earlier implementation and extension of implementation dates
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/SWZ/5	2021-05-12	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/SWZ/4	2021-03-31	Articles 1.4 and 12.2.2
G/TFA/N/SWZ/3	2020-03-17	Article 22.3
G/TFA/N/SWZ/1/Add.2	2019-09-16	Categories B and C notification - Addendum 2
G/TFA/N/SWZ/2	2019-05-23	Notification Article 10.6.2
G/TFA/N/SWZ/1/Add.1/Rev.1	2018-03-12	Category B notification - Revision of the Addendum
G/TFA/N/SWZ/1/Add.1	2018-02-23	Category B notification - Addendum
G/TFA/N/SWZ/1	2017-08-03	Categories A, B & C notification

Partage d'experiences

1.2 - Renseignements disponibles sur Internet

Date	Title
20 octobre 2020 - 22 octobre 2020	Trade Facilitation Programme and Trade Facilitation Information Portal (ETIP)

11 - Transit

Date	Title
15 juin 2023 - 16 juin 2023	Workshop results on transit issues

7.6 - Temps moyens nécessaires à la mainlevée

Date	Title
	Time release study

Information détaillée sur l'assistance technique

1.1 Publication

C

1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Élaboration de manuels pratiques et de procédures opérationnelles normalisées pour les autres organismes présents aux frontières.
2. Mise en place du Portail d'information commerciale (TIP).

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Le Portail d'informations commerciales de l'Eswatini a été mis au point avec l'assistance de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, et a été lancé le 30 septembre 2020.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Eswatini Trade Information Portal was developed with assistance from WBG, IFC and launched on 30 September 2021.

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Mise en place du Portail d'information commerciale (TIP).
2. Établissement d'un secrétariat du Portail d'information commerciale pour le fonctionnement du Portail.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Le Portail d'informations commerciales de l'Eswatini a été mis au point avec l'assistance de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, et a été lancé le 30 septembre 2020.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Eswatini Trade Information Portal was developed with assistance from WBG, IFC and launched on 30 September 2021

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Formulation d'un cadre de coordination pour plusieurs organismes.
2. Renforcement des capacités au moyen d'une formation destinée aux points d'information.
3. Établissement ou désignation d'un point d'information pour les questions commerciales.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Le Portail d'informations commerciales de l'Eswatini a été mis au point avec l'assistance de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, et a été lancé le 30 septembre 2020.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Eswatini Trade Information Portal was developed with assistance from WBG, IFC and launched on 30 September 2021.

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2027

Date définitive de mise en oeuvre
22 août 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Renforcement des capacités au moyen de programmes de formation et d'échange.
2. Élaboration de règles et de procédures.
3. Fourniture de matériel de laboratoire pour des essais dans plusieurs laboratoires nationaux.
4. Développement d'infrastructures à différentes frontières pour les laboratoires.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à ce jour.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

No technical assistance and capacity building support received to date.

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Renforcement des capacités au moyen d'une formation destinée aux agents des douanes et aux autres organismes pertinents.
2. Élaboration d'une stratégie de gestion des risques.
3. Établissement d'une unité de gestion des risques composée de représentants de tous les organismes pertinents présents aux frontières.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

L'Administration fiscale de l'Eswatini (SRA) dispose d'un système de gestion des risques. Une collaboration entre la SRA et des organismes de réglementation partenaires est en cours; 4 organismes sont actuellement connectés à ASYCUDA World.

Des travaux préliminaires ont débuté en coopération avec la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale sur l'amélioration de la gestion des risques douaniers par la SRA, et une coopération avec l'ensemble des organismes pertinents présents aux frontières est en cours.

Aucune assistance technique n'a été reçue à ce jour dans les autres domaines.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Eswatini Revenue Service (ERS) has a risk management system. Collaboration efforts between SRA and some partner regulatory agencies are ongoing; currently four agencies connect to ASYCUDA World.

Preliminary engagements with the WBG, IFC on improving ERSCustoms Risk Management and engage all the relevant border agencies underway.

No technical assistance received to date on the other areas.

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Renforcement des capacités au moyen d'une formation destinée aux agents des douanes et aux autres organismes pertinents.
2. Établissement d'une unité chargée du contrôle après dédouanement composée de représentants de tous les organismes pertinents présents aux frontières.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Dans le cadre des efforts visant à améliorer la gestion des risques douaniers de la SRA, des réflexions sont en cours au niveau organisationnel sur le renforcement du contrôle après dédouanement. Cependant, aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à ce jour.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

As part of the efforts aimed toward improving ERS Customs Risk Management, considerations for strengthening PCA alongside are underway at organisational level. However, no technical assistance and capacity building support received to date.

7.6 Temps moyens nécessaires à la mainlevée

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Assistance technique pour réaliser des études régulières sur le temps nécessaire à la mainlevée.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

En février 2018, le Groupe de la Banque mondiale a mené une étude sur le temps nécessaire à la mainlevée pour l'Eswatini, en collaboration avec des organismes de réglementation transfrontières et le service des douanes de l'Administration fiscale de l'Eswatini. Les travaux préparatoires de la prochaine étude de 2021 sont en cours, toujours avec le soutien de l'IFC du Groupe de la Banque mondiale. Cette étude sera menée à plus petite échelle, compte tenu des limitations actuelles liées à la pandémie mondiale.

En outre, le module SYDONIA pour la mesure de la performance (ASYPM) récemment mis au point, qui est soutenu par le Mécanisme de la SADC lié au commerce, a offert au pays l'occasion d'explorer des possibilités de développer ce module pour y inclure certains indicateurs qui mesurent les temps nécessaires à la mainlevée au niveau national. Une assistance technique et un renforcement des capacités seront nécessaires à cet égard.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

The Word Bank Group conducted the Time Release Study (TRS) in February 2018 for Eswatini in collaboration with cross-border regulatory agencies and Eswatini Revenue Service Customs. Preparations for the next TRS 2021 are underway, with support also from the WBG – IFC. This will be a Mini-TRS, given the current limitations of the global pandemic.

Furthermore, the recently developed ASYCUDA Performance Measurement System (ASYPM) supported by the Southern African Development Community (SADC) Trade Related Facility (TRF), has opened a window for the country to explore opportunities for further opportunities to develop ASYPM to include certain indicators that measure release times nationally. Technical support and capacity building will be required in this regard.

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2027

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Formation concernant les opérateurs agréés pour les agents des douanes et les organismes pertinents.
2. Élaboration et mise en œuvre d'un programme pour les opérateurs agréés.
3. Renforcement des capacités du Secrétariat national de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Membres donateurs: Royaume-Uni

Agences: Agence suédoise de développement et cooperation Internationale, Southern Africa Customs Union

Progrès rapporté

La SRA a mis en œuvre un programme de négociants privilégiés (axé sur le respect des exigences en matière douanière), dans le cadre duquel 2 négociants ont été accrédités.

Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à ce jour pour élargir le programme aux opérateurs économiques agréés (OEA).

Membres donateurs: Royaume-Uni

Agences: Agence suédoise de développement et cooperation Internationale, Southern Africa Customs Union

Progrès rapporté

The ERS has implemented a Preferred Trader Programme (focusing on Customs compliance), where two traders have been accredited.

No technical assistance and capacity building support received to date on expanding the programme to Authorized Economic Operator (AEO).

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2027

Date définitive de mise en oeuvre
30 avril 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Mise à disposition d'une assistance technique pour la formulation de l'examen des processus opérationnels, y compris l'établissement de profils des organismes présents aux frontières.
2. Élaboration d'un programme de mise en œuvre pour l'examen des processus opérationnels.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Article 8:1: Avec le soutien de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, le pays a défini un concept et un modèle indicatif de gestion coordonnée des frontières pour l'Eswatini. Le programme de mise en œuvre de la gestion coordonnée des frontières est en cours d'élaboration.

Article 8:2: Des discussions ont été engagées et sont en cours avec l'Afrique du Sud voisine pour la mise en place d'un poste frontière à guichet unique au poste frontière d'Oshoek - Ngwenya. Toutefois, à ce jour, aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à cet égard.

Agences: Banque mondiale, International Finance Corporation

Progrès rapporté

Article 8 (1) With support from World Bank Group – International FC, the country has defined the Eswatini Coordinated Border Management (CBM) concept and indicative model. Currently under development is the CBM Blueprint for implementation.

Article 8 (2) Discussions have been initiated and are ongoing with neighbouring South Africa for implementation of a One Stop Border Post at Oshoek – Ngwenya Border Post. However, to date, no technical support and capacity building has been received in this regard.

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 avril 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Formulation d'un cadre législatif ou administratif pour les pratiques commerciales, le réexamen des formalités et des prescriptions en matière de documents requis, et la participation du secteur privé à la prise de décisions.
2. Établissement d'un organisme ou désignation, au sein de l'administration des douanes et des autres organismes pertinents présents aux frontières, d'une autorité du gouvernement central chargée d'évaluer l'impact sur le commerce des formalités et documents requis.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à ce jour.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

No technical assistance and capacity building support received to date.

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2028

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Élaboration d'un cadre alignant la législation nationale sur la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et les autres normes internationales relatives aux formalités et procédures d'importation, d'exportation et de transit.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à determiner

Progrès rapporté

Aucune assistance technique et aucun soutien pour le renforcement des capacités n'ont été reçus à ce jour.

Agences: à determiner

Progrès rapporté

No technical assistance and capacity building support received to date.

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2032

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

1. Development of the following:
a. ICT or E-Government Strategy;
b. Digital National Plan/E-Commerce;
c. ICT infrastructure;
d. Single Window Policy/Strategy;
e. Feasibility study/master plan for the implementation of a national single window;
f. Assessment of national legislation for readiness for a single window implementation;
g. Analysis and harmonization of business processes and data requirements in the trade of goods;
h. Governance framework with agreed procedures and clear roles.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

La Banque mondiale a aidé l'Eswatini à mettre en place les éléments de base de la mise en œuvre du guichet unique national, qui sont les suivants:
- développement de processus opérationnels en vue de leur mise en œuvre immédiate et future pour tous les organismes de réglementation du commerce;
- élaboration des spécifications fonctionnelles relatives au guichet unique national;
- évaluation des TIC pour la mise en œuvre du guichet unique national;
- examen juridique de la législation pour la mise en œuvre du guichet unique national; et
- élaboration d'un programme/d'une feuille de route.

Aucune assistance technique n'a été reçue pour l'élaboration du système de guichet unique national et d'autres domaines connexes.

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

The World Bank has assisted Eswatini in implementing building blocks towards the implementation of the National Single Window (NSW), and they are:
- developed 'As Is' and 'To Be' business processes for all trade regulatory agencies
- developed the functional specifications for the NSW
- conducted the ICT assessment for implementation of NSW
- legal review of the legislation for implementing NSW and
- developed the NSW Blueprint/Roadmap.

No technical assistance has been received for the development of the NSW system and the other areas required

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2032

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

d. politique/stratégie du guichet unique;
e. étude de faisabilité ou schéma directeur pour la mise en place d'un guichet unique national;
f. évaluation de la législation nationale pour la préparation de la mise en place d'un guichet unique;
g. analyse et harmonisation des processus opérationnels et des prescriptions en matière de données dans le commerce des marchandises;
h. cadre de gouvernance avec des procédures convenues et des rôles clairs.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles*

Membres donateurs: Royaume-Uni

Agences: Agence suédoise de développement et cooperation Internationale, Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

a) Article 12:1 – Coopération entre les administrations douanières et les entreprises: la SRA élabore un programme de formation accréditée sur le dédouanement afin de renforcer les capacités et les compétences des commissaires en douane et des transitaires. Le programme a été élaboré à partir de l'assistance technique fournie dans le cadre du Mécanisme de la SADC lié au commerce.
b) Article 12:2 à 12:11 – Coopération entre les administrations douanières: Un système d'échange de données (cadre juridique et procédure du système) a été mis en place entre les pays de la SACU. L'initiative a été mise en œuvre grâce au soutien initialement apporté à la région de la SACU par l'Asdi, l'OMD et, plus récemment, le Royaume-Uni. La SRA utilise également le Protocole commercial de la SADC pour le traitement des demandes d'assistance administrative, qui sont traitées conformément aux dispositions juridiques régissant l'utilisation des renseignements et garantissant la confidentialité requise.
c) Article 12:12: la SRA a conclu un accord bilatéral pour rendre opérationnel l'échange de données électroniques avec l'Administration fiscale sud-africaine (SARS) pour l'échange de données relatives aux déclarations en douane.

Membres donateurs: Royaume-Uni

Agences: Agence suédoise de développement et cooperation Internationale, Organisation mondiale des Duanes

Progrès rapporté

a) Article 12 (1) C2B cooperation: The ERS is developing a programme for an accredited training on Customs clearance to build capacity and customs competence for clearing and freight forwarding agents. The curriculum was documented with technical assistance provided under SADC Trade Related Facility
b) Article 12 (2 – 11) C2C cooperation: Data exchange framework (legal framework and system procedure) has been put in place among SACU countries The initiative was advanced through support that was initially extended to the SACU region under SIDA – WCO and more recently with the UK ERS is also using the SADC Protocol on Trade to process requests for administrative assistance and these are handled in line with legal provisions governing use of the information and ensuring the required confidentiality.
c) Article 12 (12) ERS entered into a bilateral agreement to operationalise the electronic data exchange with the South African Revenue Service (SARS) for exchange of customs declaration data.

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 2 novembre 2026
Mis à jour le 25 mars 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org